

ARRETE N°2023-06-AR-856
SP
NOCTURNE PIETONNE
et
NUIT DES GALERIES

Le **MAIRE** de GRANVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'instauration du PLAN VIGIPIRATE,

VU l'arrêté municipal N°2023-06-AR-785 en date du 13/06/2023, réglementant la circulation les samedis de juillet et août 2023, Rue des Juifs,

VU la demande présentée le 27/06/2023 par Monsieur SAINT-MARTIN Jean-Luc, représentant de l'association « Le Fil Rouge », en vue d'organiser deux manifestations « NOCTURNE PIETONNE » et « NUIT DES GALERIES », Rue des JUIFS, les 08 juillet 2023 et 05 août 2023,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer au maximum la sécurité publique pendant la période de la Posture VIGIPIRATE niveau « Sécurité renforcée-Risque attentat »,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules selon les dispositions suivantes :

ARRETE

ARTICLE 1 **L'arrêté municipal N°2023-05-AR-563 en date du 09/05/2023 est abrogé.**

ARTICLE 2 L'association « Le Fil Rouge » est autorisée à organiser deux manifestations « NOCTURNE PIETONNE » le samedi 08 juillet 2023 et « NUIT DES GALERIES » le samedi 05 août 2023, Rue des JUIFS, de 19h00 à 24h00.

ARTICLE 3 A l'occasion de cette manifestation, organisée sous la responsabilité de l'association sur le domaine public, la circulation sera temporairement modifiée, selon la mise en place de la signalisation :

Rue des JUIFS : la circulation sera interdite :

➤ **Les samedis 08 juillet 2023 et 05 août 2023, de 19h00 à 24h00.**

Déviation par la Rue des Corsaires, la rue du Port et rejoindre la Haute-Ville par la Voie du Cap-Lihou.

ARTICLE 4 La signalisation de circulation sera mise à disposition par les Services de la Ville et mise en place par les Organisateurs sous leur responsabilité.

ARTICLE 5 La sécurité de la fermeture des rues est mise en place et maintenue par les organisateurs, le temps de la manifestation, par des moyens humains et matériels

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr

(véhicules) autres que les dispositifs mise en place de barrières et sous leur responsabilité.

ARTICLE 6 SECURITE POMPIERS

Pour des raisons de sécurité « Passage Pompiers » :

Les organisateurs veilleront à laisser une circulation libre de tout obstacle sur une largeur minimale de **3.50 m.**

ARTICLE 7 L'autorisation est précaire et révocable, sans indemnités, à la première réquisition du Maire de la commune.

ARTICLE 8 En cas de non-respect des prescriptions formulées sur cet arrêté ou en cas de circonstances exceptionnelles ou imprévisibles mettant en cause la sécurité des installations et du public, celui-ci devient nul et non avenue et ne donne par conséquent plus aucun droit au permissionnaire.

ARTICLE 9 La Directrice Générale des Services de la Mairie ; le Commandant, Chef de la Circonscription de Police de Granville ; le Chef de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

GRANVILLE, LE 27 JUIN 2023

L'Adjointe déléguée à l'administration générale, aux ressources humaines et à la sécurité
Fany GARCION

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Fany GARCION', with a large, stylized flourish extending from the bottom left.

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr

ARRETE N°2023-06-AR-856

DESTINATAIRE	NOMBRE	DATE
Affichage	1	
Police	@	
Pompiers	@	
Police Municipale Pluricommunale	@	
Catherine CHARTRIN	@	
Service Communication	@	
Office du Tourisme	@	
Presse	@	
Gilles MENARD	@	
Fany GARCION	@	
Nils HEDOUIN	@	
Isabelle ARTUR-MONNERON	@	
Marine LAPIE		
Guillaume VALLEE	@	
Valérie DOLOUE	@	
Françoise MARGUERITE-BARBEITO	@	
Cabinet du Maire	@	
Laurent PETITGAS	@	
Myriam JACOB	@	
Groupe réunion des services ville	@	
Pascal DRIEU	@	
Sébastien JARDIN	@	
Mickaël AUVRAY	@	
Services Techniques	@	
Service Mobilités GTM NEVA	@	
GTM Déchetterie	@	
Association Le Fil Rouge	@	
Les Vitrines de Granville	@	
Association Les Amis de la Haute-Ville	@	

Cliquez ici pour taper du texte.

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr